

FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR DE FORMATION (MAGISTRAT)

Département des formations professionnelles spécialisées - Profil civiliste

Intitulé du poste :	Coordonnateur de formation (1 poste vacant) – création de poste
Organisme de rattachement :	Ministère de la justice - Direction des services judiciaires - Ecole nationale de la Magistrature
Employeur :	Ecole nationale de la magistrature
Localisation :	8 rue Chanoinesse – 75004 Paris
Poste profilé :	Département des formations professionnelles spécialisées – Profil civiliste

PRESENTATION DE L'ENM :

L'Ecole nationale de la magistrature, établissement public administratif doté d'un budget autonome de l'ordre de 49 millions d'euros pour l'exercice 2026, se répartit sur quatre sites distincts, deux situés à Bordeaux, siège de l'Ecole et de la direction des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, l'autre localisé à Paris où se trouve la direction de la formation continue, des relations internationales et des formations professionnelles spécialisées. L'ENM, qui compte aujourd'hui 290 emplois équivalents temps plein, est dirigée par une directrice qui met notamment en œuvre la mission pédagogique de l'Ecole et les délibérations de son conseil d'administration.

L'approche pédagogique mise en œuvre par l'ENM repose sur l'existence de huit pôles de formation, communs à la formation initiale et à la formation continue, et dans lesquels l'apprentissage des techniques des différents métiers (substitut, juge d'instruction, juge des enfants, juge des contentieux de la protection...), coexiste avec une logique d'acquisition transversale des compétences (éthique et déontologie, culture institutionnelle, entretien judiciaire et communication, prise de décision...).

Soucieuse de bénéficier de regards croisés sur ses contenus pédagogiques, l'ENM profite du concours de plusieurs personnalités reconnues ayant la qualité de doyens des enseignements. Chacun d'eux est rattaché à l'un des huit pôles de formation :

Humanités judiciaires : **Joël MORET-BAILLY**, professeur de droit privé et sciences criminelles

Processus de décision et de formalisation de la justice civile : **Natalie FRICERO**, professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'université de Nice-Côte d'Azur

Processus de décision et de formalisation de la justice pénale : **Laure BECCUAU**, procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Paris

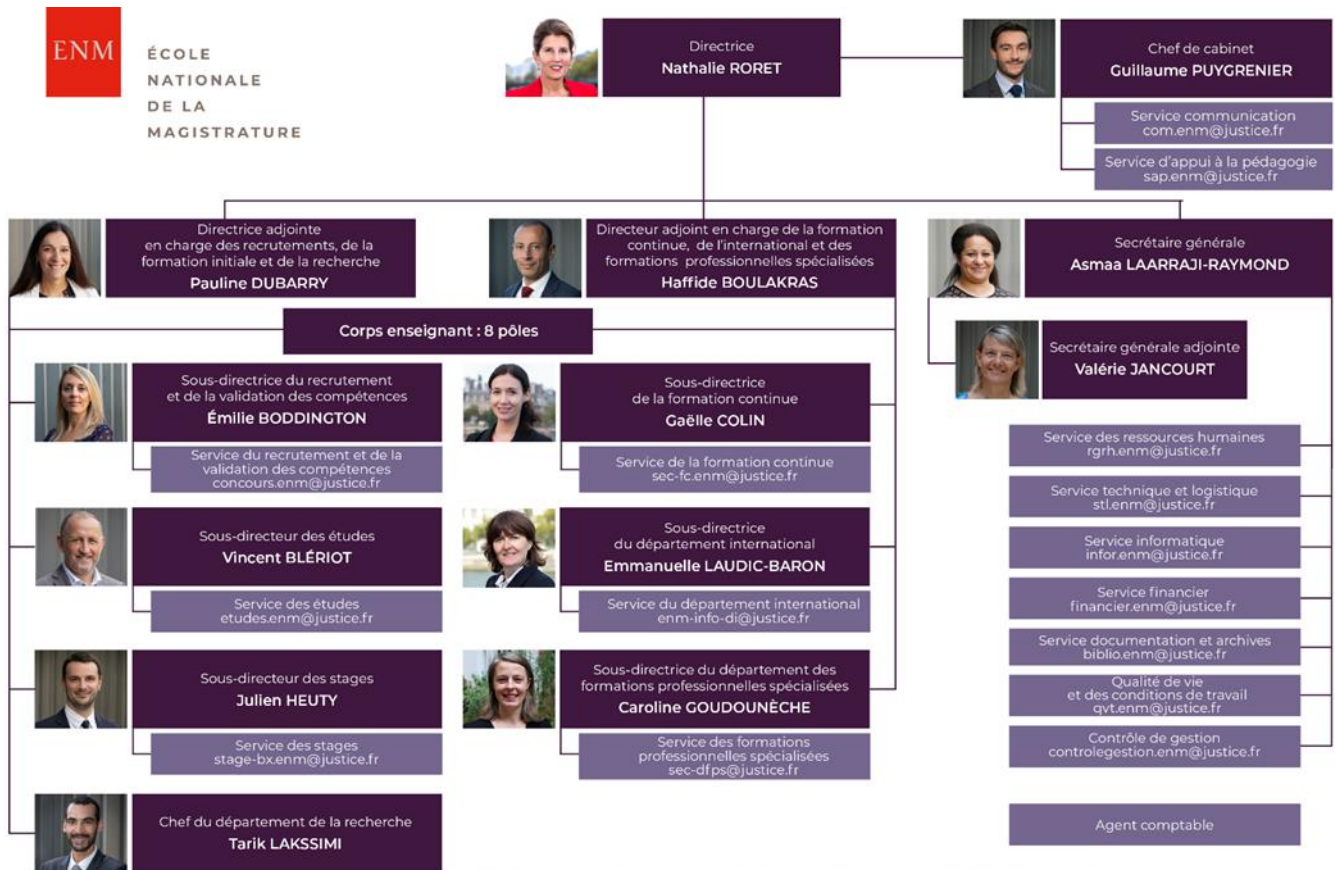
Communication judiciaire : **Nicolas JACQUET**, procureur général près la cour d'appel de Toulouse

Administration de la justice : **Stéphane HARDOUIN**, magistrat, chef de l'inspection générale de la Police nationale

Dimension internationale de la justice : **Nicolas GUILLOU**, juge français de la Cour pénale internationale

Environnement judiciaire : **François de SINGLY**, sociologue, professeur émérite de sociologie à l'université de Paris

Pôle économique, social et environnemental : **Stéphanie FOUGOU**, ancienne présidente de l'Association Française des Juristes d'Entreprise.



ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION



DESCRIPTION DU POSTE :

Le poste proposé est celui de **coordonnateur de formation**, en charge de la conception, l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des formations des conciliateurs de justice, en lien avec les trois autres coordonnateurs de formation du département également chargés de ce public (dont l'une en charge de l'animation de l'activité des coordonnateurs de formation).

Le département des formations professionnelles spécialisées est chargé de la formation initiale et/ou continue de 11 publics, soumis pour la plupart à une obligation de formation :

- Les juges consulaires, dont la formation initiale et continue est obligatoire depuis 2018
- Les assesseurs exploitants agricoles
- Les conciliateurs de justice, soumis depuis 2019 à une obligation de formation initiale et continue par mandat et qui devront suivre, **à compter du 1^{er} janvier 2028, une journée de formation continue obligatoire par an, suite au décret n° 2026-74 du 12 février 2026**

- Les magistrats à titre temporaire en formation initiale
- Les conseillers prud'hommes, dont la formation initiale obligatoire est assurée par l'ENM depuis 2019
- Les assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires et de la cour d'appel d'Amiens, dont la formation initiale obligatoire est assurée par l'ENM depuis 2019
- Les délégués du procureur
- Les experts judiciaires chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme qui, depuis le décret du 27 novembre 2020, peuvent suivre à l'ENM une formation aux enjeux spécifiques de cette prise en charge
- Les avocats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles comme assesseurs des cours criminelles départementales doivent suivre une formation organisée par l'ENM depuis le décret du 6 mai 2022
- Les assistants spécialisés et assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme
- Les attachés de justice depuis le décret du 26 septembre 2022.

Dirigé par une sous-directrice, le département compte 26 emplois au total comprenant outre la sous-directrice onze magistrats coordonnateurs de formation, une cheffe de service et son adjointe, quatre assistants de coordination pédagogique et huit gestionnaires pédagogiques.

Le coordonnateur de formation aura pour **missions** de :

- Concevoir des objectifs et méthodes pédagogiques des actions de formation dispensées aux **conciliateurs de justice** ;
- Organiser et suivre la formation initiale et continue obligatoire des conciliateurs de justice, avec notamment :
 - La conception et/ou révision des modules de formation et supports documentaires existants ;
 - Le recrutement, l'animation du réseau des formateurs, les formations de formateurs de conciliateurs de justice ;
 - L'élaboration du catalogue annuel de formation continue ;
 - L'organisation de sessions de formations nationales et leur déploiement en régions, la gestion des inscriptions, le suivi des formations en lien avec les formateurs, en s'assurant de la mise en œuvre des moyens logistiques nécessaires à la bonne exécution des actions de formation (édition-diffusion des programmes, des convocations et des ordres de mission ; réservations de salles, de matériel pédagogique, mise à disposition des ressources documentaires etc.), le contrôle et l'évaluation des sessions, en lien avec l'équipe administrative du département ;
- Assurer la mise à jour et l'enrichissement de la plateforme pédagogique dédiée (espace pédagogique ouvert aux conciliateurs, et espace réservé aux formateurs) ;
- Favoriser l'intégration de la culture de l'amiable par les autres publics du département, notamment les **juges consulaires** (conciliation, médiation, audience de règlement amiable...) ;
- Développer des projets d'e-formation : conception de nouvelles séquences pédagogiques, enseignements à distance, utilisation des e-ressources ... ;

- Suivre et évaluer les actions de formation, identifier l'évolution des besoins de formation des participants afin d'adapter le cas échéant l'offre de formation, en mettant en œuvre une démarche d'amélioration continue et en veillant au respect des procédures liées à la labellisation Qualiopi ;
- Participer aux missions internationales de l'Ecole : missions d'expertise, formations de formateurs, interventions auprès des délégations étrangères sur la formation continue des magistrats ;
- Représenter l'Ecole dans des groupes de travail en particulier auprès de l'administration centrale ou avec les partenaires institutionnels de l'Ecole ;
- Participer à l'ensemble du dispositif de formation des autres publics du département, existant et à venir ;
- Effectuer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie.

LOCALISATION :

Il s'agit d'un poste basé Paris. La disponibilité requise rend nécessaire une résidence à Paris ou dans sa proche région. Des déplacements occasionnels à Bordeaux sont à prévoir.

COMPETENCES REQUISES :

Ce poste nécessite :

- Une expérience juridictionnelle ayant permis de révéler des dispositions marquées pour le travail en équipe et en relation avec le pôle de rattachement ;
- Des compétences juridiques solides en matière civile, une ouverture certaine aux questions de société ainsi qu'une connaissance approfondie des modes amiables de règlement des différends. La pratique de l'amiable sera un atout supplémentaire.
- Un dynamisme constant, le goût du dialogue et des relations humaines, agrémenté par une réelle aisance dans les contacts et une ouverture sur le partenariat institutionnel ;
- Un sens aigu de l'organisation et de la conduite de projets ;
- De fortes capacités d'adaptation (en particulier, aux exigences des fonctions originales de l'ingénierie pédagogique ; aux besoins de formation très évolutifs du corps et des autres publics de l'Ecole) ;
- Un goût pour l'enseignement et la pédagogie ainsi que les outils de communication (pédagogie numérique, e-learning...) ;
- Une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableur, logiciel de présentation de documents, création de power point) ;
- La maîtrise d'une langue étrangère (anglais en particulier) sera un atout supplémentaire.

Le coordonnateur de formation bénéficiera à l'Ecole, d'une formation à la pédagogie.

STATUT :

Détaché pour trois ans renouvelables une fois, au sein d'un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du garde des Sceaux, ministre de la Justice, le coordonnateur de formation est placé sous l'autorité générale de la directrice de l'Ecole, de ses adjoints et du chef de cabinet et sous la supervision directe de la sous-directrice du département des formations professionnelles spécialisées.

Le poste de coordonnateur de formation à pourvoir peut indifféremment être offert à un magistrat du premier grade ou du second grade justifiant d'au moins cinq ans de services effectifs en position d'activité.

Les magistrats et les fonctionnaires détachés dans un emploi de coordonnateur de formation ou de coordonnateur régional de formation à l'Ecole nationale de la magistrature sont nommés à l'échelon comportant un indice égal, ou à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine. Dans la limite de l'ancienneté exigée pour une promotion à l'échelon supérieur, ils conservent l'ancienneté d'échelon acquise dans leur précédent grade.

Sous réserve qu'ils lui soient plus favorables, il est tenu compte, dans l'emploi de détachement du magistrat ou fonctionnaire, du grade et de l'échelon qu'il a atteint ou auxquels il peut prétendre dans son corps ou cadre d'emplois d'origine, à la suite :

- 1° De sa réussite à un concours ou à un examen professionnel ;
- 2° De son inscription sur un tableau d'avancement au titre de la promotion au choix.

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Les candidatures doivent être adressées directement à **Monsieur Guillaume PUYGRENIER, chef de cabinet de la directrice**, par courrier électronique (cabinet.enm@justice.fr).

Les candidatures doivent également être adressées, par la voie hiérarchique, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, simultanément à :

Madame la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature

10 rue des Frères Bonie

33 080 Bordeaux Cedex

Et à :

Monsieur le directeur des services judiciaires

Poste vacant : prise de poste envisagée au 1^{er} septembre 2026

La nomination est prononcée par arrêté du garde des sceaux, ministre de la Justice, après avis de la directrice de l'Ecole. Les candidats aux fonctions de coordonnateur de formation ou de coordonnateur régional de formation à l'ENM, sont entendus par une commission de recrutement prévue par l'article 12 du décret n° 99-1073 du 21 décembre 1999 modifié par le décret n°2023-413 du 30 mai 2023, laquelle transmet à la directrice de l'Ecole un avis motivé sur le mérite de chaque candidature.

Pour tous renseignements, personnes à contacter :

Haffide BOULAKRAS

Directeur adjoint en en charge de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées

01 44 41 88 23

haffide.boulakras@justice.fr

Guillaume PUYGRENIER

Chef de cabinet de la directrice de l'ENM

05 56 00 11 20

guillaume.puygrenier@justice.fr

Caroline GOUDOUNECHE

Sous-directrice du département des formations professionnelles et spécialisées

01 85 56 16 74

caroline.goudouneche@justice.fr